



Procès-verbal de la 11^e assemblée générale annuelle
Le mardi 25 août 2020 de 19h00 à 20h30
Via la plateforme ZOOM

Étaient présentes à l'assemblée 33 personnes dont : 21 membres et 12 non-membres

Invité: M. Jean-François Couture, Président du Comité de protection des lacs de la municipalité conseiller municipal , représentant le maire M. Alain Vallée.

Les membres du conseil d'administration :

Michel Rheault, président

Josée Croteau, secrétaire

Louise Bordeleau, trésorière

Francine Courchesne, administratrice recrutement

Jocelyne Gervais, administratrice site Internet

Line Parent, administratrice communication

Marie-Joëlle Tremblay, administratrice recrutement et Facebook

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée débute après vérification du quorum. Le quorum est atteint puisque 21 membres sont présents. Michel Rheault souhaite la bienvenue à l'assemblée.

2. Ordre du jour

2.1 Lecture de l'ordre du jour (ANNEXE 1)

Le projet d'ordre du jour est lu par Michel Rheault.

2.2 Adoption de l'ordre du jour

AGA-2020-08-25-001

Il est proposé par Jeannot Gonneville et appuyé par Jacques Carpentier d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 août 2019.

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 août 2019 a été remis aux membres de l'association en personne ou par courriel ainsi qu'à 12 non-membres qui en ont fait la demande par courriel avant l'assemblée.

AGA-2020-08-25-002

Il est proposé par Angèle Lachance et appuyé par Gaétan Goyette d'adopter le procès-verbal de la 10^e assemblée générale annuelle tenue le 25 août 2019 avec les corrections suivantes : page 4 , numéro 7, remplacement du mot "élocution", par "allocution" et page 7, annexe 2, mettre en gras « à date ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Mot du président

- Michel Rheault souhaite la bienvenue aux participants.
- Il remercie M. Jean-François Couture, conseiller municipal et représentant du maire, M. Alain Vallée, pour sa participation à l'assemblée.
- Il remercie la municipalité pour la gratuité des photocopies et leur collaboration dans différents dossiers.
- Il félicite les membres du conseil d'administration pour leur implication malgré la pandémie.
- Il souligne l'appréciation des riverains pour le lac Croche.
- Il fait la lecture de la mission de l'association.
- Il remercie tous les riverains pour leurs efforts déployés afin de protéger le lac Croche.
- Il invite tous les riverains à consulter la page Facebook et le site de l'association.
- Il mentionne qu'il y aura élection de 4 postes au Conseil d'administration et qu'en plus 2 postes sont ouverts à des non-riverains mais résidant à Ste-Thècle.

5. Rapport de la trésorière

Louise Bordeleau fait la lecture et donne les explications des résultats de l'année financière commençant le 1^{er} juin 2019 et se terminant le 31 mai 2020.

- Le solde au livre au 31 mai 2020 était de 4 898,40\$.
- L'association compte 68 membres comparativement à 60 membres pour l'année 2018-2019.

Mme Louise Taillon et M. Jeannot Gonneville ont procédé à la vérification des comptes.

6. Désignation de 2 vérificateurs financiers pour l'année 2020-2021

Mme Louise Taillon et M. Jeannot Gonneville acceptent d'être nommés comme vérificateurs pour l'année 2020-2021.

AGA-2020-08-25-003

Il est proposé par Sylvie Moreau et appuyé par Jocelyne Gervais que Louise Taillon et Jeannot Gonneville soit nommés vérificateurs pour l'année 2020-2021.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Mot du maire

M. Jean-François Couture représentant du maire, M. Alain Vallée, fait la lecture de son rapport concernant le Lac Croche en 2020.

- Pas de présence d'algues bleu vert signalée sur le lac Croche.
- La plage est demeurée ouverte tout l'été, excellente qualité de l'eau.
- Il n'y a eu ni déversement ni incendie.
- Aucune vignette journalière ne fut vendue aux propriétaires de motomarine de l'extérieur de Ste-Thècle.
- Le tarif de la carte d'accès journalier varie selon la force du moteur de l'embarcation.
- La brigade nautique de la Sûreté du Québec a fait 2 visites cet été sur le lac Croche.
- Il présente les statistiques des vignettes d'embarcation pour 2020 et la qualité de l'eau en 2020 (ANNEXE 2).
- M. Couture explique que le RSVL (réseau de surveillance volontaire des lacs) à Ste-Thècle est payé par la municipalité. Le responsable, M. René Bélisle, procède à 10 prélèvements au cours de l'été à 2 endroits au lac Croche (plage municipale et près de la 4^e avenue Nord). Les échantillons d'eau sont analysés par les laboratoires du Ministère de l'Environnement.

8. Bilan annuel et plan d'action

Josée Croteau présente le bilan annuel 2019-2020 et Michel Rheault présente le plan d'action 2020-2021 :

8.1 Bilan 2019-2020 (ANNEXE 3)

AGA-2020-08-25-004

Il est proposé par Michel Rheault et appuyé par Luc Blais que le bilan annuel 2019-2020 soit adopté tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8.2 Plan d'action 2020-2021 (ANNEXE 4)

AGA-2020-08-25-005

Il est proposé par Gaétan Goyette et appuyé par Mario Magnan que le plan d'action 2020-2021 soit adopté tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Jocelyne Gervais explique que l'accent est mis, pour le moment, sur la surveillance de l'application des règlements de la tonte de gazon de la bande riveraine et qu'éventuellement ce sera le reboisement de la dite bande riveraine.

Michel Rheault répond à une riveraine que sa suggestion de devancer la date de l'assemblée générale annuelle sera discutée au conseil d'administration.

9. Élection au conseil d'administration

Le président de l'assemblée annonce que 4 postes du Conseil d'administration sont ouverts.

AGA-2020-08-25-006

Il est proposé par Luc Blais et appuyé par Sylvie Moreau que Mario Magnan agisse à titre de président d'élection et que Line Parent agisse à titre de secrétaire d'élection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président d'élection vérifie que les 4 personnes qui ont présenté verbalement leur candidature pour un mandat de 2 ans acceptent leur mise en candidature.

AGA-2020-08-25-007

Le candidat proposé, Michel Rheault, accepte sa mise en candidature pour le poste de président et en l'absence de nouvelles candidatures, il est élu par acclamation.

La candidate proposée, Josée Croteau, accepte sa mise en candidature pour le poste de secrétaire et en l'absence de nouvelles candidatures, elle est élue par acclamation.

La candidate proposée, Jocelyne Gervais, accepte sa mise en candidature pour le poste d'administratrice et en l'absence de nouvelles candidatures, elle est élue par acclamation.

La candidate proposée, Francine Courchesne, accepte sa mise en candidature pour le poste d'administratrice et en l'absence de nouvelles candidatures, elle est élue par acclamation.

Proposé par Luc Blais et appuyé par Lucie Roberge

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Varia

10.1 Questions par courriel

Q : Mme Andrée Groleau, riveraine, questionne concernant les règlements des motomarines circulant sur le lac Croche.

R : Michel Rheault fournit des renseignements à ce sujet et suite à la suggestion de M. Jean-François Couture, fera parvenir au nom de ARPLC une demande de modification des règlements municipaux concernant les motomarines au conseil municipal.

Q : Combien de vignettes sont vendues annuellement au camping Lac et Forêt pour les embarcations nautiques?

R : Jean-François Couture répond que les statistiques de la municipalité en 2019-2020, indiquent 10 vignettes/année.

Q : Mme Groleau demande si M. Éric Piché, inspecteur municipal, pourrait publier un article dans le bulletin municipal ou autre média concernant la présence de méduses d'eau douce dans le lac Croche.

R : Mme Josée Croteau fait la lecture d'un article concernant les méduses d'eau douce et communiquera avec M. Éric Piché pour la demande de Mme Groleau.

10.2 Questions par une personne présente à l'assemblée

Q : Mme Lucie Roberge, riveraine, demande un suivi concernant une plainte de bruit causé par une entreprise près de la 4^e avenue Sud et sur la présence d'un tuyau, dans le secteur de la 4^e avenue Sud, duquel s'écoule une eau vaseuse dans le lac Croche.

R : M. Couture communiquera avec M. Eric Piché, inspecteur municipal, concernant les 2 demandes et fera un suivi par la suite auprès de Mme Roberge.

11. Levée de l'assemblée

AGA-2020-08-25-008

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Luc Blais et appuyé par Lucie Roberge que l'assemblée générale annuelle soit levée à 20 h 45.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 25 août 2020

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Ordre du jour
 - 2.1 Lecture de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2019.
4. Mot du président
5. Rapport de la trésorière
6. Désignation des 2 vérificateurs financiers pour l'année 2020-2021.
7. Mot du maire
8. Bilan annuel et plan d'action
 - 8.1 Bilan annuel 2019-2020
 - 8.2 Plan d'action 2020-2021
9. Élection des membres au conseil d'administration
 - Désignation d'un président d'élection et d'une secrétaire d'élection
 - Mises en candidature de Francine Courchesne, Josée Croteau, Jocelyne Gervais et Michel Rheault.
 - Élection
 - Résultats des élections
10. Varia
 - 10.1 Questions transmises par courriel
 - 10.2 Question par personnes présentes à l'assemblée
11. Levée de l'assemblée

Rapport du Président ARPLC (Bilan annuel) 2019-2020

- Disponibilité pour participer aux réunions du Comité de protection des lacs (3 membres du lac Croche) une réunion en 2019-2020.
- Présence occasionnelle de deux membres aux assemblées municipales mensuelles.
- Tenue de quatre (4) réunions du conseil d'administration.
- Gestion et mise à jour du site internet : www.association-lacrocche-ste-thecle.ca.
- Réalisation de 6 capsules d'information.
- L'Association comptait 68 membres en 2019-2020 (60 en 2018-2019).
- Formation d'un nouveau comité de recrutement incluant un plan d'action échelonné sur 3 ans.
- Formation d'un comité pour l'organisation du 10ième anniversaire de l'Association
- Création d'un nouveau site Facebook. <https://www.facebook.com/lacrocchestethecle/>
- Entretien de l'aménagement modèle de bande riveraine au Parc St-Jean-Optimiste (2 visites).
- Myriophylle à épis : informations via le site internet et Facebook.
 - NB : La Municipalité a mandaté la SAMBBA pour une étude du Lac aux chicot concernant une espèce exotique envahissante le myriophylle à épis. Le 10 mars 2020, Mme Christine Demers, directrice générale de la SAMBBA a donné un aperçu de l'étude effectuée par ses employés à 26 participants, la majeure partie des résidents riverains du Lac des chicots. Le rapport complet fut remis aux élus pour donner suite aux recommandations de la DG de la SAMBBA.
 - Ce dossier est à suivre car toutes actions ont pour but de ne pas mettre en péril le Lac des chicots et les autres lacs de Ste-Thècle dont le lac Croche.
- Distribution de cartons informatifs concernant les espèces exotiques envahissantes (ex : myriophylle à épi) aux membres et non-membres. Ces cartons sont aussi remis aux plaisanciers lors de l'achat des vignettes d'embarcation sur le lac Croche et le lac du Jésuite.
- Suite à une demande de l'ARPLC ; une résolution de la Municipalité (2019-06-195) fut votée concernant la fermeture de la barrière électronique du lac Croche au parc St-Jean Optimiste. La barrière automatisée donnant accès aux rampes de mise à l'eau sont en fonction tous les jours, à partir de la fonte des glaces jusqu'au gel des lacs visés au présent règlement.
- Distribution de la trousse du riverain aux nouveaux membres, à la municipalité, au Comité de protection des lacs de Ste-Thècle et, ou à toutes personnes ou organismes concernés par la santé du lac Croche.
- Suivi avec la Municipalité concernant le bruit.
- Suivi en collaboration avec la Municipalité pour l'application du règlement 288-2012 concernant la revégétalisation de la bande riveraine en ce qui a trait à la tonte de gazon dans cette bande. Aucune infraction n'a été constatée par l'inspecteur municipal.
- Algues bleu vert : Il y a eu une éclosion à l'automne 2019 et une autre petite de grade 1 en juillet 2020, cette dernière a été visualisée mais non documentée.

Plan d'action ARPLC 2020-2021

1. Pour souligner notre 10^e anniversaire, distribuer à tous les riverains (173) du lac Croche par la poste ou en personne :
 - une carte de membre privilège;
 - la 2^e édition de la trousse informative du propriétaire-riverain du lac Croche de Ste-Thècle d'une valeur de 5,00\$;
 - la cotisation annuelle 2020-2021 d'une valeur de 20 \$ sera offerte gratuitement ;
 - la distribution d'un carton informatif sur les espèces exotiques envahissantes (myriophylle à épis).
2. Distribuer la trousse informative: au Conseil municipal, au Comité de protection des lacs de Ste-Thècle, à la SAMBBA et /ou à toutes personnes ou organismes concernés par la santé du lac Croche.
3. Continuer le projet en cours de l'installation d'une enseigne, à la plage municipale (parc St-Jean), « NE PAS NOURRIR LES CANARDS » et autres oiseaux aquatiques.
4. Continuer à assurer notre représentation lors des assemblées municipales mensuelles.
5. Continuer à assurer notre représentation au Comité des lacs de Ste-Thècle.
6. Accomplir les tâches de la nomination de deux membres de l'ARPLC au Conseil d'administration de la SAMBBA (Société d'aménagement et de mise en valeur des bassins versants de la vallée de la Batiscan).
7. Continuer à assurer un suivi auprès de la municipalité sur l'application du règlement 288-2012 concernant la revégétalisation de la bande riveraine en ce qui a trait à la tonte de gazon dans cette bande.
8. Faire l'entretien sommaire de la bande riveraine modèle au parc St-Jean Optimiste, au besoin.
9. Poursuivre la création et la publication des capsules d'information sur la page Facebook et le site WEB.
10. Favoriser la sensibilisation des riverains concernant les plantes exotiques envahissantes (ex : myriophylle à épi).
11. Continuer la distribution des cartons informatifs concernant les espèces exotiques envahissantes (ex : myriophylle à épi) aux membres et non-membres. Les cartons seront aussi disponibles à la municipalité lors d'achat de vignettes pour embarcations nautiques.
12. Continuer l'étude d'un projet d'échantillonnage d'eau d'un tributaire du lac Croche par la SAMBBA.
13. Poursuivre le suivi d'une plainte de notre association à l'inspecteur municipal M. Éric Piché concernant 2 chalets avec des fosses septiques possiblement non conforme.

14. Prévoir lors de l'Assemblée générale annuelle de 2021 des festivités pour souligner le 10^e anniversaire de l'Association.